

DEPARTEMENT DE LA  
MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE  
FORBACH

NOMBRE DE  
CONSEILLERS ELUS :  
11

CONSEILLERS EN  
FONCTION :  
8

CONSEILLERS  
PRESENTS :  
6

PROCURATIONS :  
2

## COMMUNE DE HARPRICH

Séance du 12 Avril 2024  
Réunion ordinaire  
Convocation du 08 Avril 2024

**Présents** : ADRIAN Jean-Paul, BEITZ Céline, HILLEN Gilbert, NIEL Chantal,  
BARTHELEMY Laurent, WOLLBRETT Jérémy.

**Procurations** : NIEDZELSKI Laetitia, en faveur de WOLLBRETT Jérémy  
POSSELT Pascal, procuration en faveur de BEITZ Céline

**Absent** : /

### **D-2024-012 : Aménagement foncier de la Commune de LANDROFF**

- Vu l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 03 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de LANDROFF ;
- Vu le projet proposé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de LANDROFF ;
- Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 21 mars 2024.

Le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre et propose :

- d'approuver ou de modifier ce projet ;
- de créer les chemins ruraux ;
- de supprimer les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet présenté.

Unanimité.

A HARPRICH, les jour, mois, et an susdit.  
Pour extrait conforme,

HARPRICH, le 12 Avril 2024

Jean-Paul ADRIAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215702978-20240412-D-2024-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2024

Publication : 25/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publié et transmis  
à HARPRICH, le 25 Avril 2024